

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2016

PROCES VERBAL

DIA (À HUIS CLOS) :

Parcelle ZS 93, chemin des Parcs : décision à l'unanimité de non préemption de la commune.

Parcelle ZR 252, 23 rue principale : décision à l'unanimité de non préemption de la commune.

Parcelle ZP 108, rue des granges, grange de 63 m² : le conseil décide un report de la décision, ce site pouvant éventuellement être utilisé pour l'assainissement de la place. Il est demandé à G. GUITTARD de traiter cette question.

CONSEIL MUNICIPAL :

Elus présents : Christian PAILLOUX - BURLLOT Sylvie – VALLEIX Thierry – ADAMI Julien – BAGE Anne-Sophie – BARBECOT Maïté – CHAZAL Marie-Paule – GALLAIS Guy – LAPRA Arnaud – MIOCHE Jean-Luc – GENDRONNEAU Arlette – SENECAIRE Maria –

Excusés : Odile VELLETT (pouvoir à Maria SENECAIRE), Patrice LEBOUCHARD (pouvoir à Julien ADAMI), Gérard GUITTARD (pouvoir à Marie-Paule CHAZAL).

1) Dossier AVAP :

La CLAVAP s'est réunie le 2 septembre. Le règlement de l'AVAP n'a pas pu être arrêté car des remarques de fond et de forme ont été faites par l'ABF. Ont été actés le diagnostic, le rapport de présentation et le zonage. Reste à acter le règlement lui-même, après les modifications demandées par l'ABF. Le dossier pouvant être transmis jusqu'au 30 septembre, le dossier sera examiné en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) comme prévu en décembre 2016 à Lyon. Il est d'ailleurs inscrit dans l'ordre du jour. Pour finaliser le règlement, il faut prévoir :

- un retour par mail des membres avant le 12 septembre,
- une nouvelle CLAVAP le 22 septembre à 18h30,
- un conseil municipal avant le 30 septembre (probablement un soir en semaine) pour entériner le règlement modifié.

Des photos sont demandées pour l'illustration des extensions sur le volet S2 du règlement.

Communication sur l'AVAP :

Les propositions sont les suivantes :

- Au moment de l'enquête publique : un bulletin spécifique pédagogique sera consacré à l'AVAP et au PLU.
- Ensuite prévoir des fiches thématiques : la toiture, les enduits,... : à destination des habitants
- Possibilité de faire une matériauthèque et mettre en lumière des réhabilitations réussies pour amener les habitants à s'en inspirer.
- Il faut prévoir une sensibilisation des entreprises de construction et rénovation.

Retour sur la rencontre des Amis de St Saturnin par la commune :

A été évoquée la possibilité que la sensibilisation à l'AVAP puisse être faite par l'association. Certains élus souhaitent que cela se fasse sous la direction de la commune, et posent la question de la compétence nécessaire à avoir pour cette mission.

Par ailleurs il est demandé aux membres de l'association de s'intégrer dans les commissions existantes, au titre de l'association, pour proposer leur action de sensibilisation au sein des commissions adéquates.

Réfection du chemin de Chomette : un propriétaire en bordure du chemin a fermé celui-ci. Le cadastre ne signale pas la présence d'un chemin public. Des investigations doivent être faites, l'association s'en charge, sachant qu'une des hypothèses pourrait être le remembrement (qui a fait disparaître bon nombre d'accès publics).

2) Délibération EPF SMAF :

Le maire rappelle que le conseil a délibéré lors d'un précédent conseil sur la demande d'adhésion des communes St Eloy les Mines, Madriat, Reugny, Malrevert, Boisset, et la communauté de communes Sumène Artense. Il est nécessaire aujourd'hui d'entériner l'adhésion de ces collectivités. Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion de ces collectivités à l'EPF-SMAF.

3) Demande du Centre de Secours de Saint-Amant :

Celui-ci fête ses 150 ans d'existence le 1^{er} octobre 2016. Pour l'occasion est organisée une manifestation d'envergure, avec animations, réceptions de ceux qui ont œuvrés au Centre (450 identifiées à ce jour), repas au château Murols, démonstrations,... Le Centre souhaite acheter une plaque commémorative et un drapeau actualisé (avec le nom des 4 communes). Coût : 1400 € répartis sur 4 communes. Le conseil vote à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 350 €, prélevé sur le reliquat du budget subventions 2016.

4) Point sur les travaux :

Le maire présente l'avancement des travaux qui devraient se terminer le 15 octobre, grenailage compris, avec un peu de retard par rapport au délai du dossier de subvention de la Région (23 septembre). Le maire a prévu un rendez-vous avec l'agent du conseil régional pour expliquer la situation.

Les élus remercient G. GUITTARD pour son temps passé au suivi du chantier (compliqué), sa vigilance, et sa compétence.

Il est demandé de réfléchir à un petit évènement pour fêter la fin des travaux et remercier les riverains.

5) Point sur les travaux de l'école :

Julien ADAMI rappelle que le SIVOS a prévu la réfection de la cour de l'école. Le CAUE a visité les lieux et a donné des idées intéressantes sur l'aménagement de la cour. Il est prévu de prendre en compte les remarques du CAUE, puis de reprendre contact avec les 3 entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offre. Les arbres de la cour sont également à remplacer, le choix s'est porté sur l'érable.

6) Questions diverses :

Point financier :

Le maire présente les échanges en cours avec le Crédit Agricole pour renégocier les taux et les durées de 3 emprunts, avec comme double objectif de réduire le coût des emprunts et de retrouver de la capacité de financement pour les années qui viennent. La proposition porte sur un emprunt du capital restant dû des 3 emprunts en cours, auquel on ajoute les pénalités de rachat (dont une partie est financée par la caisse régionale), sur une durée de 15 ans, à un taux de 1,3%.

Parallèlement la commune sollicite un prêt de trésorerie pour financer l'avance du FCTVA , à 0.70% , et un prêt de 150 000 € prévu au budget pour financer la fin des travaux, sur 20 ans. La proposition est à 1.5% et nous allons essayer de négocier une baisse de ce taux.

Le conseil donne l'accord au maire pour transmettre par mail aux élus la proposition définitive, à laquelle ils devront répondre en retour.

La prochaine commission finances se tiendra le lundi 3 octobre à 20h30. Y sera présentée une synthèse de l'étude financière transmise par M. MARION BERTHE et présentée en juillet à C. PAILLOUX et MP. CHAZAL.

Réserve parlementaire :

Mme AUROI, députée, a transmis un courrier proposant à la commune de présenter un projet dans le cadre de la réserve parlementaire. Le conseil est d'accord pour que puisse être sollicitée cette aide sur le projet de la chapelle Sainte Madeleine.

Sécurisation de la traverse :

Il est décidé de relancer la négociation avec l'ABF pour mettre en place les potelets qui sécuriseront le secteur en face de la place du marché et les commerces : Sylvie BURLLOT s'en charge.

Il est décidé de relancer le Conseil Général sur l'aménagement de la traverse : Christian PAILLOUX s'en charge.

Le maire informe le conseil qu'il est prévu une réunion avec la commune de St Amant pour la réfection de l'Allée des Marronniers.

Demande de locaux disponibles:

Un habitant de St Saturnin qui a une activité de création d'évènements artistiques recherche un local. Il pourrait lui être loué le local de l'ancienne poste.

Les locaux loués au SMVVA sont disponibles : il est proposé d'étudier la possibilité d'en faire une « pépinière » pour 3 ou 4 petites entreprises. Il est demandé que la commission développement économique prenne en charge ce projet.

Jean-Luc MIOCHE se charge de rencontrer la personne qui a sollicité la commune.

Demande d'achat de terrain communal :

Un habitant a fait une demande d'achat du jardin « point de vue » dans la rue noble. Le conseil refuse à l'unanimité la vente de ce terrain. Il est proposé plutôt de l'aménager pour pouvoir y pique-niquer, de le faire savoir, et de mieux le signaler aux visiteurs dans la rue.

Poubelles :

Des poubelles traînent encore sur la voie publique : le conseil décide de faire un ramassage des poubelles non rentrées.

Façade décorée d'une maison rue principale : Arlette GENDRONNEAU se propose de rencontrer la propriétaire pour faire en sorte qu'elle revienne à un peu de simplicité dans la décoration.

Démarche 0 phyto :

Thierry VALLEIX indique que la commune passe au niveau 3 de la démarche. La FREDON, après une visite en juin, revient le 23 septembre pour préparer la visite du comité de labellisation le 29 septembre. Le point à renforcer : la communication aux habitants pour les encourager à ne pas utiliser des phytosanitaires dans leurs jardins. Il questionnera la FREDON sur le problème du développement invasif d'un arbre rue noble, qui est en train d'envahir les terrains attenants et toute la vallée de la Monne.

Villages fleuris :

La commune (village de CHADRAT) est sélectionnée pour le concours départemental, pour l'obtention de la première fleur. Le conseil remercie Michèle LABBE, qui fait partie de la commission embellissement, pour son travail et son implication pour mettre le village de CHADRAT en ordre en vue de l'obtention de cette distinction.

Embellissement des ruelles en travaux :

Les parterres seront mis en végétation soit par la commune, soit par les riverains qui le souhaitent. Des conseils sur les espèces à implanter seront donnés, il existe des recueils à cet effet à la mairie. Une animatrice du CLSH souhaite proposer une activité sur ce thème dans le cadre des TAP.

PBVF :

La commune rencontre la commission qualité le 23 septembre prochain : participeront Christian PAILLOUX et Arnaud LAPRA. Déroulement de la séance : M. BERNARD présente le dossier, la commune dispose de 20 mn de présentation, suivi d'un temps de questions réponses.

Location Grange Angéline :

La commission a attribué le logement à un couple avec un enfant de 2 ans et demi.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 12h.